



Capellen
14 octobre 2019



Association des agents pensionnés des Organisations coordonnées et de leurs Ayants droit

AAPOCAD, 2 rue André-Pascal, F - 75775 Paris Cedex 16



Une association pour 7 Organisations ...





Taux d'adhésion

(au 30 novembre 2018)

• OTAN :	1202	/ 3884	30,95 %
• OCDE :	753	/ 1660	45,36 %
• ESA :	471	/ 1516	31,07 %
• Conseil de l'Europe :	326	/ 899	36,26 %
• CEPMMT :	72	/ 125	57,60 %
• EUMETSAT :	11	/ 70	15,71 %
• UEO :	87	/ 126	69,05 %
TOTAL	2922	/ 8280	35,29 %



But de l'association

- Article 3.a. des *Statuts* :
 - **L'Association a pour but la représentation et la défense des intérêts** des anciens agents des Organisations mentionnées (...) et de leurs ayants droit, dénommés ci-après « pensionnés », ayant acquis une pension au titre des années de service accomplies dans une ou plusieurs des Organisations visées (...), qu'il s'agisse d'une pension d'ancienneté effective ou différée, d'une pension de survie, d'une pension d'orphelin ou d'une pension d'invalidité.



Participation à la Coordination

- Article 3.c. des *Statuts* :
- (...) l'AAPOCAD siège au Comité des Représentants du Personnel (CRP) et participe à ses travaux avec voix délibérative.
 - **Equipe actuelle:**
 - John Parsons (CoE), Ivan Divoy (OCDE), Bernard Wacquez (OCDE), Michel Garrouste (OCDE), Jean Le Ber (ESA)
 - **Equipe à renouveler**



Coopération avec les associations locales de pensionnés (article 3.d. des *Statuts*)

- **CEPMMT :** **ECMWF Pensioners Association (ECMWF-PA)**
- **Conseil de l'Europe:** **Association internationale des Anciens du Conseil de l'Europe (AIACE)**
- **ESA :** **Association of Retired ESA Staff (ARES)**
- **EUMETSAT :** **EUMETSAT Pensioners Association (EUMETSAT-PA)**
- **OCDE :** **Association internationale des Anciens de l'OCDE (AIA)**
- **OTAN** **Confédération of NATO Retired Civilian Staff Associations (CNRCSA)**
- **UEO** **Association des Anciens de l'UEO (AA-UEO)**



Conseil d'administration de l'AAPOCAD

- **Membres élus** (mandat de 3 ans):
 - OTAN – 8 sièges
 - ESA – 5 sièges
 - CEPMMT – 2 sièges
 - Ex-UEO – 2 sièges
 - OCDE – 6 sièges
 - Conseil de l'Europe – 4 sièges
 - EUMETSAT – 2 sièges
- **Délégués régionaux** : B, L, NL, D, F, [I,] TR, UK, [E]
- **Présidents des associations locales** : CNRCSA, AIA (OCDE), ARES (ESA), AIACE (CoE), ECMWF-PA, AA-EUMETSAT, AA-UEO
- **Présidents d'honneur (2) et Vice-Présidents d'honneur (5)**



Coordination : une bonne nouvelle – pour certains

259^{ème} Rapport du CCR (29.01.2019) : un barème spécifique pour le Luxembourg =

- Bonne nouvelle pour les actifs et les futures recrues NSPA et CoE au LUX
- Mauvaise nouvelle pour TOUS les pensionnés actuels :
 - *France (« effet d'aubaine ») et Italie, bientôt suivies par d'autres pays, lient le barème LUX à la réforme du RPC*



Coordination – les bonnes nouvelles

- Ajustement au 1^{er} janvier 2020 des **salaires des actifs**
(Belgique/Luxembourg : + 1,6 % (244^{ème} Rapport))
- Ajustement au 1^{er} janvier 2020 de **l'allocation pour enfant/ personne à charge**) – **pour actifs ET pensionnés**
(Belgique/Luxembourg : + 4,0 %)
- Application du **barème spécifique LUX des salaires des actifs (A/L)**
au 01.01.2020 *si le 259^{ème} Rapport est adopté par les Conseils*



Coordination – les (nettement) moins bonnes nouvelles (1)

- Réforme du Régime de pensions coordonné (RPC)
 - Les « 5 + 1 »
 - Le « flottement » de l'OTAN

A reconnaître cependant :

- L'opposition constante du CRP à toute modification du RPC



Coordination – les (nettement) moins bonnes nouvelles (2)

- La recommandation du CCR, soutenu par les « 5 »:
 - Pensions du RPC ajustées selon l'inflation et non plus en fonction de l'évolution des salaires des actifs à compter du 01.01.2020
 - Restriction de l'octroi de l'indemnité d'éducation aux pensionnés à compter du 01.01.2025 [2030]



Coordination – mauvaise nouvelle pour beaucoup

- **Pour les pensions sur le barème BEL/LUX liquidées avant le 31 décembre 2019 :**
 - l'**ajustement au 1^{er} janvier 2020** sera calculé sur le montant de la pension au 31.12.2019, et selon l'indice d'inflation BEL/LUX, soit + 1,3 % (contre + 1,6 % pour les actifs)
 - les ajustements à compter du 1^{er} janvier 2021 devraient être calculés en utilisant l'IPCH pour le Luxembourg (si le 259^{ème} Rapport est adopté)

MAIS bonne nouvelle – en partie – pour les futurs pensionnés

- **Pour ceux qui liquideront leur pension après le 01.01.2020 et qui auront droit au barème spécifique LUX, si celui-ci entre en vigueur à cette date :**
 - La pension sera initialement calculé sur ce nouveau barème , et ensuite ajustée en fonction de l'IPCH luxembourgeois



Réforme du RPC – quasi-suppression de l'indemnité d'éducation

- Modification de l'article 28 du *Règlement de pensions* :
- § 8. L'indemnité d'éducation est attribuée selon les modalités et conditions d'octroi prévues par la réglementation applicable au personnel et par le présent règlement :
 - i) [pour les titulaires de pensions liquidées avant le 1^{er} janvier 2025 (2030)] (*règle inchangée*) ;
 - ii) pour les titulaires de pensions liquidées à partir du 1^{er} janvier 2025 [2030] :
 - a. au titulaire d'une pension de survie, au titre des seuls ayants droit qui ont été ou qui auraient été reconnus à charge de l'agent s'il n'était pas décédé;
 - b. au titulaire d'une pension d'orphelin en l'absence de droit à une pension de survie au titre du groupe familial auquel il appartient.



Réforme du RPC – le CCR, le CRSG et le droit

- L'analyse du Conseiller juridique (et Vice-Président) sortant du CCR – et du CRSG ! – contestée par le CRP concernant :
 - Respect de la parole donnée – l'accord ou « compromis » de Noordwijk de 1994
 - Droits acquis
 - Non-rétroactivité
 - Méconnaissance de la jurisprudence des TA / CR
- Le « non-engagement » du CCR



Réforme du RPC – que fait l'AAPOCAD ?

- Coordination avec le CRP
- Coordination de l'action (de l'opposition) des pensionnés:
 - Réunions des Présidents des associations « locales » de pensionnés - Paris, Ise
27.09.2019 et 10.10.2019
- Recherche d'un juriste indépendant – analyse de la jurisprudence et pistes de défense à développer
- Financement (partiel) des futurs recours (*à confirmer*)



Coordination – la révision de la Méthode ...

... figure au programme de travail 2020.

Pourraient être dans le collimateur du CCR :

- La clause de « modération salariale » ?
[indice au 1.07.2019 = 100,31 avec la clause, et 101,10 sans la clause]
- Les parités de pouvoir d'achat (PPA) ? – pour 2020, celles-ci sont
 - favorables pour 12 pays (impact sur les barèmes: de + 0,2 % à + 5,0 %)
 - défavorables pour 1 seul pays (Italie: impact = – 0,7 %)

A noter : il n'y a actuellement pas (officiellement) de PPA pour le barème BEL/LUX, mais la PPA sera calculée pour le Luxembourg si le 259^{ème} Rapport est adopté



Pour défendre nos intérêts – l'union fait la force

- Taux d'adhésion à l'AAPOCAD

	au 30.11.2017	au 30.11.2018
• OTAN :	31,42 %	30,95 %
• OCDE :	46,35 %	45,36 %
• ESA :	32,79 %	31,07 %
• Conseil de l'Europe :	34,48 %	36,26 %
• CEPMMT :	59,02 %	57,60 %
• EUMETSAT	14,52 %	15,71 %
• Ex-UEO :	69,84 %	69,05 %
TOTAL	35,90 %	35,29 %

**Nous pouvons tous –
nous devons tous –
faire mieux !**



Autre question – prélèvement à la source en France

- Sans intérêt, si vous ne touchiez pas votre pension en France en 2018
- D'une complexité potentiellement ubuesque dans le cas contraire, car le SIRP compte récupérer l'ajustement « indûment » perçu afin d'éviter ce qu'il qualifie d' « enrichissement sans cause »



Pour adhérer à l'AAPOCAD

- **Contacter :**
- Le Secrétariat de l'AAPOCAD (Doris CACHIN) :
 - AAPOCAD, c/o OCDE, 2 rue André-Pascal, F-75775 Paris Cedex 16
aapocad@oecd.org
- Le délégué régional de l'AAPOCAD pour le Luxembourg :
 - Nino IACONELLI
- Les Ressources humaines à la NSPA



Dates à réserver :
14-15 mai 2020

- **Assemblée générale de l'AAPOCAD – 2020**
Paris, à l'OCDE (La Muette)
- **Vendredi 14 mai 2020 :**
 - matin : interventions des personnalités invitées
 - après-midi : affaires / gestion de l'AAPOCAD
 - soir : dîner
- **Samedi 15 mai 2020 :**
 - Excursion / Visite (en cours de préparation)